

L'APDP se met à l'anglais

Le site de l'APDP est désormais disponible en anglais. Vous y retrouverez l'ensemble de nos services, fiches pratiques, foire aux questions, glossaire.... dans cette langue.

Seuls les formulaires, les modèles de registre, les délibérations de l'Autorité et certains textes officiels restent en français.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des missions de sensibilisation du public par l'APDP et de sa volonté de toujours mieux répondre aux besoins des personnes concernées et des responsables du traitement situés en Principauté.

